

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE **2013-2018**

Le Plan stratégique 2013 – 2018, définit le programme de politique générale pour cette législature (article 242 bis de la NLC – Article L 1123 – 27 du Code de la Démocratie Locale et de décentralisation)

Pour une Ville ouverte, optimiste, **moderne et déterminée.**

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

La Commune est au cœur de la démocratie.

En divisant leurs étroits territoires en dèmes, les anciens Grecs l'avaient compris il y a 2500 ans déjà.

Le monde a certes changé et beaucoup changé depuis cette époque lointaine mais on est tenté de dire que les grands principes de la vie en société sont éternels.

La commune, c'est ce pays en miniature au service de la population, riche de tous les projets qu'elle développe, attentive à créer la plus belle des osmose avec les citoyens, sensible à bien les informer et responsable de la qualité de vie, propriétaire d'infrastructures de délasserement, employeur d'animateurs en tous genres, développeur d'initiatives audacieuses et ambitieuses pour la population.

La commune, c'est aussi ce village des temps modernes qui continue à porter tous les symboles de la vie en société. Le travail à accomplir par les autorités communales revêt une importance essentielle afin de contribuer au bien-être de la population au sens large et à l'épanouissement de chacune et chacun.

Les Conseillers communaux de la majorité ont estimé avoir, ensemble durant la mandature précédente, réussi des avancées significatives dans la bonne direction.

Les résultats électoraux de ce 14 octobre 2012 l'ont confirmé. En conséquence, ils ont décidé de poursuivre ensemble le travail entrepris. Elus MR et PS entendent stimuler l'activité économique, sociale, éducative, encourager la formation, ne laisser personne sur le bord de la route à assurer la sécurité des biens et des personnes. Ils contribueront à faire en sorte que chacun se sente bien là où il vit.

Forts de leur sensibilité et de leur expérience respective, les élus des deux groupes s'engagent également à travailler dans le respect des droits et libertés de tous les citoyens à travers les 14 anciennes communes de l'entité.

Ils s'engagent à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, l'enthousiasme et l'énergie qui doivent être ceux de tous les responsables politiques.

Rochefort, Ville de créativité, de liberté et de solidarité, sera au cœur du travail de la prochaine législature.

En ma qualité de 1^{er} magistrat de la Ville de Rochefort, il me revient le plaisir de vous présenter le programme de politique générale de législature.

Outre le plaisir de nous retrouver ici autour de la table en qualité de représentants de la population rochefortoise, nous devons tous être les ambassadeurs et les acteurs du développement de la Ville.

Ce plaisir est néanmoins doublé d'une grande humilité face à la tâche qui nous attend dans un monde en perpétuel changement.

Les Rochefortois nous ont donné pour les six ans à venir le mandat clair d'aller de l'avant et de nourrir avec eux et pour eux de légitimes ambitions.

Que celles et ceux qui, hier, mandataires et citoyens, ont œuvré à faire de Rochefort ce qu'il est aujourd'hui, soient remerciés pour leur action.

Poursuivons les actions que nous estimons judicieuses, corrigeons les éventuelles faiblesses, entreprenons ce qui servira à l'intérêt général, protégeons et servons les plus faibles.

Les communes sont en perpétuel changement car les défis qu'elles doivent relever ne cessent de s'accumuler. Nous devons mettre en place tous les outils, toutes les actions en y consacrant les moyens nécessaires pour que notre Ville soit prête à relever les défis de demain.

Enthousiasme, optimisme et détermination, solidarité et créativité, voilà des valeurs qui nous guideront au cours de la présente législature.

Pour y arriver, nous souhaitons privilégier l'interaction, mieux même, le partenariat entre tous les acteurs du développement de notre cité.

L'autonomie communale a toujours pris des accents particuliers à ROCHEFORT : que l'on songe ici à la construction d'une maison de repos de 122 lits, à notre Régie des Eaux, à nos études techniques, au dépôt en direct d'actions au niveau européen, à la gestion d'une décharge de classe III, à la création de commissions consultatives communales.

Ces actions illustrent les accents de l'autonomie communale que nous souhaitons conserver.

Mobilisons nos forces pour nourrir nos ambitions. Il va de soi que personne ne détient seul la vérité. Chacun en détient une parcelle et ce n'est qu'à travers les débats que vit la démocratie.

Elle est faite avant tout de dialogue et de respect mutuel qui engendreront la confiance en corollaire naturel.

Bien sûr, chacun doit connaître le pourtour de ses responsabilités, maîtriser l'essentiel des missions du Collège, du Bourgmestre, des Echevins et des Conseillers communaux.

Les citoyens sont associés à la préparation et à l'élaboration de décisions au travers d'avis remis et préparés au sein de 11 commissions communales existantes et la création de nouvelles commissions pour accentuer encore davantage la participation citoyenne. La volonté constante d'aller de l'avant est évidente. Elle repose d'ailleurs sur des équipes d'agents communaux enthousiastes, désireux d'améliorer le fonctionnement d'un service, d'accroître la qualité d'accueil du citoyen tout en améliorant ses conditions de travail. Les règles politiques font qu'il y a sur le papier une majorité, une minorité. Notre souhait est davantage que tous ensemble nous puissions faire bénéficier tous nos concitoyens des résultats de nos travaux communs.

Notre priorité commune est l'épanouissement des habitants de Rochefort par la vitalité économique, sociale et culturelle de la Ville. A ce titre, le bien-être et l'émancipation des citoyens constituent un objectif important. Cet objectif pourrait être rencontré par des initiatives favorisant la création d'emplois nouveaux, par une politique éducative et culturelle audacieuse et une politique sociale appropriée.

Un cadre de vie de qualité constitue un autre objectif significatif. Des actions de prévention, de sécurité, de propreté publique ainsi que des aménagements des espaces publics au travers de l'ensemble de la commune y contribueront.

I. FINANCES COMMUNALES

La législature communale qui vient de se terminer a surtout été marquée par les crises bancaires et économiques.

La crise bancaire de l'automne 2008 a créé une récession économique profonde et la crise de la dette dans la zone euro est venue perturber les finances publiques et par voie de conséquence les finances des pouvoirs locaux.

Les dépenses communales ont progressé sur l'ensemble de la législature pour connaître une hausse moyenne de 3,3 % par an (Données extraites de la revue Finances Locales Communales / Belfius - Juillet 2012). Ces évolutions ont surtout été marquées par une hausse importante des matières premières et de l'énergie (le prix moyen du pétrole a subi une hausse de + de 100 %) au cours de ces dernières années.

Il est important de rappeler que les communes sont des investisseurs à ne pas négliger et il sera essentiel pour les années futures que les pouvoirs locaux, acteurs économiques, puissent poursuivre dans cette voie.

Toutefois, les perspectives d'austérités budgétaires incitent celles-ci à la prudence et par conséquent en ce qui concerne la Ville de Rochefort à une maîtrise de son niveau d'endettement et ainsi préserver sa capacité financière à investir pour l'avenir.

Pour le futur, la majorité sera confrontée à d'importants défis car au-delà des effets de la crise économique, les pouvoirs locaux seront confrontés à des réformes structurelles qui pèseront sur les finances communales au cours des prochaines années :

- la réforme des services de secours adoptée par la Loi Cadre du 15 mai 2007 ;
- l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire avec une hausse progressive du taux de cotisation de base de 2012 à 2016. Pour rappel, en 2016, le taux de cotisation sera de 41,5 %, soit 14 % d'augmentation ;
- la participation des pouvoirs locaux au pacte de stabilité budgétaire prévoyant un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics belges en 2015 (selon les normes SEC 95) ;
- la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'Etat et ses transferts de compétences aux entités fédérées et réforme de la loi spéciale de financement.

Les défis de l'évolution démographique que ce soit la problématique du vieillissement de la population ou les conséquences de la hausse sur notre territoire.

Pour les dépenses de transferts, la précarisation sociale sera également un vecteur très important pour ce type de dépenses et particulièrement au niveau des CPAS pour soutenir leur fonctionnement ou équilibrer leur budget.

Pour la dotation de la Zone de Police, celle-ci verra son poste des traitements exploser entre 2013 et 2016. La seule hausse des cotisations pensions devrait atteindre 446.480 €)

Pour le futur, il conviendra d'avoir une fiscalité communale qui permette d'assurer une contribution équilibrée de tous pour garantir les services assurés par les communes.

Les recettes fiscales qui constituent près de la moitié des recettes, subiront encore les conséquences de la crise économique puisque les revenus des ménages et l'activité économique tournent au ralenti.

Pour les dividendes perçus des intercommunales énergétiques, la situation est préoccupante ; à cela, il convient d'ajouter la perte définitive des dividendes du Holding communal.

2014, année électorale aura sans nul doute des conséquences dans plusieurs secteurs (par exemple : fonctionnement dans les programmes de développement

locaux, PTR) montants compensatoires des mesures fiscales et qui touchent les recettes de subsides provenant des autorités supérieures, 2^{ème} source de financement des communes.

2015 et 2016 seront des périodes stratégiques au niveau de l'exercice propre du budget communal puisque la réforme des pensions des statutaires, citée avant, entraînera un taux de cotisation de 41,5 % et donc une hausse des dépenses de personnel. Il conviendra de veiller à une gestion réaliste en termes de besoins et de compétence du personnel.

Conclusion : Par une saine gestion des finances, la commune doit donc optimiser ses services et ses moyens d'action tout en s'inscrivant dans une approche globale et cohérente pour toujours être plus efficace au service de ses administrés.

Gestion saine des finances, fiscalité modérée et réaliste en fonction des coûts réels, maintien de tous les services offerts à la population.

1. **Gestion** rigoureuse des dépenses et **maîtrise** de la charge de la dette en limitant la part propre d'emprunts communaux à contracter à 2.000.000 €/an au maximum mais aussi une gestion active de la dette et de la trésorerie :
 - Garantir le budget communal par l'enregistrement d'un solde budgétaire positif à l'exercice propre ;
 - Gestion contenue des dépenses de fonctionnement ;
2. **Limitation** de la pression fiscale en la maintenant en-dessous de la moyenne wallonne ;
3. **Recherche systématique** de toutes les possibilités d'obtenir des aides et des subsides des pouvoirs régionaux, communautaire et de l'Europe ;
4. **Répartition** équilibrée des investissements entre les villages, Rochefort-Centre et ses quartiers et entre tous les secteurs d'activité en fonction des spécificités et des nécessités de chaque lieu.
Notre volonté de faire bénéficier les habitants des villages et de Rochefort des mêmes services de la commune nous a guidés au travers de nos démarches. Les investissements et les services à la population **ont été répartis** sur toute la commune pour répondre aux besoins exprimés et aux nécessités, **parce que les villageois et les rochefortois du centre méritent une égale attention** ;
5. **Apport d'aides financières et techniques aux associations et clubs**, aux commissions communales ainsi qu'aux différents acteurs de la vie associative rochefortoise, véritable et précieuse richesse humaine de notre Cité des Roches (+/- 140) ;
6. **Investissement** dans la recherche d'économies durables (énergie, téléphonie, eau, etc...) ;

7. **Développement** de synergies avec les communes voisines pour le partage de services et d'infrastructures sportives, culturelles, techniques ;
8. **Achat de véhicules à faible émission CO²** (Hybride, ...), planification du renouvellement du charroi communal ;
9. **Création d'un programme pluriannuel** des investissements extraordinaires ;
10. **Ouvrir une réflexion** sur les synergies et organisation groupée des Fabriques d'Eglise ainsi que la création d'un plan pluriannuel en termes d'investissement par un classement des travaux tout au long de la législature.

II. Organisation – administration.

Une gestion adaptée aux besoins des citoyens

1. Personnel communal : former – évoluer – promouvoir – valoriser les agents au service de la population ;
2. Organisation des équipes et délégation auprès des chefs de service ;
3. Tout recrutement à l'administration communale résulte d'une procédure de sélection par un jury indépendant devant classer les candidats et ce pour toutes les fonctions ;
4. Assurer le traitement des dossiers transversaux (nécessité de travailler plus horizontalement que verticalement) impliquant la coordination de plusieurs services. Cela implique la nécessaire polyvalence, autre terme pour parler de transversalité ;
5. Adapter l'organisation des services de la Ville aux besoins des citoyens et mettre d'avantage l'administration au service de la population ;
6. Garantir la qualité d'accueil et le travail effectué par l'administration à l'égard des citoyens ;
7. Recherche systématique de la réduction des coûts de fonctionnement ;
8. Adapter l'organisation communale pour faire face aux nouveaux besoins et formation du personnel aux nouveaux défis telle que l'énergie ;
9. Service Régional d'Incendie : Accompagner la réforme des mesures indispensables au niveau communal ;

10. Installer un guichet électronique offrant un service permanent 24 h/24 pour la commande de formulaires, transmis de demandes ;
11. Regrouper les ASBL, Fabriques d'Eglises et diverses associations pour des achats groupés (carburants, chauffage, photocopieurs, électricité, ...) ou des gestions communes par exemple, du personnel ou du matériel.

III. COMMUNICATION – PARTICIPATION – INFORMATION

Utiliser les techniques modernes de communication pour répondre aux besoins actuels

1. Développer l'information de la population en utilisant encore plus les techniques modernes de communication en plus des guides communaux écrits pour ceux qui n'utilisent pas l'informatique ;
2. Soutenir le principe du site internet performant notamment en donnant accès en ligne aux différents services ;
3. Créer et réserver pour chaque famille rochefortoise une adresse email avec la référence rochefort.be, exemple : quentin.durant@rochefort.be ;
4. Renforcer la communication entre les différents services communaux et par-communaux ;
5. Continuer d'associer la population à la préparation des décisions et aux choix indispensables via les 14 commissions et comités communaux qui la représentent ;
6. Editer des plaquettes à caractère économique, social, familial, récréatif.

IV. VOIRIES – EGOUTTAGE – ENTRETIEN

Rapprocher centre ville et villages - Investir encore plus dans la propreté

1. **Aménager le centre-ville. La priorité majeure :** les travaux de modernisation de la rue de Behogne et de la Place Albert 1^{er} approuvés par le Conseil communal du 27 juin 2012. Début des travaux, printemps 2013. Ensuite, la rue de France (Région wallonne) et la rue de Forest (Ville) ;

2. **Aménager** des espaces publics : tels que places, placettes, points de vue, balades ;
3. **Installer** le long des promenades et sur les places des **bancs, lampadaires, arbres,...** ;
4. **Installer** des toilettes publiques préfabriquées (Sanisettes) ;
5. **Couvrir le Square de l'Amicale** d'une structure légère pour abriter divers évènements (Sérénades, concert, marchés du terroir, Festival International du Rire...);
6. **Entretenir** les 306 kms de routes communales, les chemins et sentiers vicinaux et forestiers, les avaloirs, filets d'eau et les fossés suivant le plan de priorité établi par le Service Technique Communal consultable par les citoyens via Internet ;
7. **Placer** de nouveaux **abribus** ;
8. **Continuer** l'extension et l'interconnexion du réseau **RAVEL** de Rochefort vers les communes voisines notamment via le Pays de Famenne (la liaison Rochefort-Durbuy et tous les circuits annexes représentant 350 kms). L'inauguration d'un premier tronçon a eu lieu le 23 juin 2012 ;
9. **Informé et aider** le citoyen sur la législation en matière d'**épuration individuelle et/ou collective** ;
10. **Améliorer** les réseaux d'égouttage selon les priorités retenues par la SPGE, (Société Publique de Gestion de l'Eau de la Région wallonne) ;
11. Priorité majeure : accentuer les démarches auprès de la Région wallonne pour qu'elle modernise le centre de Rochefort ;
12. Informer et aider le citoyen sur la législation en matière d'épuration individuelle et/ou collective ;
13. Entretien des routes, des chemins et sentiers vicinaux selon un plan de priorité établi par le Service Technique Communal en concertation avec le Collège ;
14. Les piétons : une priorité ; rénover et aménager les trottoirs et passages piétons accessibles pour tous y compris les parents avec les poussettes et les personnes à mobilité réduite ;
15. Etudier et aménager le réseau routier selon les règles de sécurité édictées par le Ministère des Communications (ralentisseurs, passages piétons, chicanes, etc.) ;

16. Après avoir systématisé le nettoyage des avaloirs, faire de même pour les fossés et aqueducs ;
17. Réaménager en espaces publics conviviaux les traversées d'agglomérations et les places publiques ;
18. Intervention auprès de la Région wallonne pour l'aménagement des voiries du SPW Routes pour sécuriser les traversées de Wavreille, Villers-sur-Lesse, Rochefort, Jemelle, Buissonville, Han-sur-Lesse, Ave et Auffe, Montgauthier, Genimont, ...

SECURITE ROUTIERE, MOBILITE, SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

1. **Sécuriser les piétons** : une **priorité**. Rénover et **aménager** les trottoirs et passages piétons accessibles pour tous particulièrement les mamans avec les poussettes et les personnes à mobilité réduite ;
2. **Aménager** des **zones de stationnement supplémentaires** pour personnes à **mobilité réduite** (24 emplacements actuellement) ;
3. **Soutenir** le développement des **voies lentes** (pistes cyclables) via le Pays de Famenne ;
4. **Lutter contre la vitesse** sur de nombreuses routes avec des aménagements de ralentissement (ralentisseurs, rétrécissements, chicanes, ...) ;
5. **Canaliser la vitesse** des véhicules par des aménagements routiers adéquats (comme à Wavreille par exemple) ;
6. **Accorder une attention particulière** aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite ;
7. **Améliorer** la **modulation des vitesses** 30 – 50 – 70 – 90 km/h sur les différents axes des voiries du SPW - Routes ou communales ;
8. **Intensifier** l'usage de **panneaux indicateurs des vitesses** de circulation à titre préventif (radars préventifs) ;
9. **Etudier** (début 2012 – fin avril 2013) et mettre en œuvre le **Plan communal de Circulation et le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM)** avec les communes du Pays de Famenne – Démarche associant habitants, entreprises, écoles, TEC, police au travers de groupes de travail, enquêtes publiques (la Région accordera 220.000 € par an à Rochefort durant 5 ans pour concrétiser les plans avec priorité à la sécurité routière, vitesse, trottoirs, ...) ;
10. **Soutenir la plate-forme** de covoiturage et aménager des parkings relais proches de l'échangeur de Ciergnon ;
11. **Sensibiliser** et informer les citoyens sur les alternatives à la voiture ;

12. **Déplacements à la demande** : Mettre en place un système de transport à la demande en synergie avec les communes du Pays de Famenne (gestion intercommunale) pour les courses, accès aux hôpitaux, aux marchés, etc... pour compenser l'inadaptation des bus – Démarche associant habitants, entreprises, écoles, TEC, police au travers de groupes de travail, enquêtes publiques ;
13. **Police** : le sondage effectué en juin auprès de 350 personnes démontre la satisfaction de la population pour le travail de la police et les relations avec les policiers qualifiés de serviables. Le souhait : recruter deux agents de quartier en plus (il y en a 4 aujourd'hui pour la commune) pour qu'elle soit davantage présente et visible sur le terrain ; maintien d'une haute vigilance sur les aspects sécurité – respect du domaine public : action de prévention, d'information et si nécessaire de réparation via les travaux d'intérêt général ;
14. **Confier de nouvelles missions** à la police : agent de prévention vol, glissement des tâches administratives des policiers vers des agents administratifs pour étendre l'action policière sur le terrain ;
15. Les amendes administratives : un outil pour lutter contre toutes les formes d'incivilités ;
16. **Pompiers** : Mise en place de la réforme des services de secours. Assurer la formation et l'équipement adaptés pour une sécurité de haut niveau. La réforme annoncée sera concrétisée au cours de la présente législature via la zone de secours DINAPHI. ;
17. Valorisation du statut des pompiers volontaires via la réforme des services de secours.

V. EAU DE CONSOMMATION

Une eau de qualité en quantité suffisante et au moindre coût

Richesse de notre Patrimoine

1. Maintenir la gestion du réseau de distribution d'eau par la Ville (quantité, qualité, pression pour le réseau communal) ;
2. Poursuivre les travaux de protection des zones de captage. L'ordre est préétabli par la Société Wallonne de Gestion de l'Eau ;
3. Réaliser de nouveaux captages pour accroître les sécurités qualitatives et quantitatives d'eau ;

4. Renouveler les conduites d'eau vétustes et le remplacement des raccords au plomb;
5. Garantir l'approvisionnement en eau de qualité au moindre coût.

VI. PATRIMOINE BATI COMMUNAL

Entretien – Embellir – Eclairer - Poursuivre le programme établi pour :

1. Sauvegarder et mettre en valeur les chapelles, ponts, monuments, etc. ;
2. Apprendre aux enfants et aux adultes à connaître et respecter le patrimoine ;
3. Réduction de la consommation énergétique : une priorité avec le remplacement de châssis simple vitrage, remplacement de chaudières, isolation, panneaux solaires ;
4. Doter le patrimoine communal en fonction de la meilleure affectation des locaux.

VII. ECONOMIE – COMMERCE – EMPLOI

Susciter la création d'emplois durables

Si la réussite économique ne se décrète pas à l'Hôtel de Ville, la responsabilité d'une commune est de tout mettre en œuvre, en collaboration avec les acteurs régionaux et le Bureau économique, pour créer les conditions de cette réussite.

1. **Susciter la création d'emplois** durables en soutenant les entreprises susceptibles d'en créer et en protégeant les entreprises qui emploient de manière stable du personnel local ;
2. Concilier la **gestion parcimonieuse** du sol avec l'**expansion économique et l'habitat** notamment en recensant toutes les zones d'extension possible et en envisageant des mécanismes de compensation alternatifs ;
3. **Participer à la redynamisation du parc d'activités économiques** en collaboration avec le Bureau économique ; envisager son extension dans le respect des habitants des quartiers riverains ;

4. Encourager la création d'un **club des entrepreneurs** afin de favoriser les synergies, les échanges, voire la sous-traitance entre les commerçants, les indépendants et les entrepreneurs locaux ;
5. Poursuivre et renforcer encore les actions d'accueil favorables à **l'implantation de petites et moyennes entreprises** ;
6. Entamer une réflexion sur les **primes aux entreprises et aux commerçants** afin d'en maximaliser l'effet et accroître l'attractivité de notre commune ;
7. Positionner **l'Agence de Développement Local (ADL)** comme interlocuteur privilégié et spécialisé de nos entrepreneurs et commerçants ainsi que pour les candidats investisseurs ;
8. Encourager les **synergies et les collaborations** entre l'ADL, le Syndicat d'Initiatives et le **comité des commerçants** ;
9. Mettre sur pied des **week-ends thématiques** dans les sections de l'entité où les commerçants veulent s'impliquer ;
10. Poursuivre la collaboration avec les **Journées Découverte Entreprises** et l'ADL pour les animations commerciales et artisanales ;
11. Soutenir l'action de la **Maison de l'emploi**, encourager et former les demandeurs d'emploi à occuper les emplois existants ou à créer leur propre activité.

VIII. ENSEIGNEMENT

Un enseignement de qualité dans toutes les implantations et pour tous les enfants

1. Soutenir toutes les écoles des villages proches des élèves et de leurs parents ;
2. Favoriser l'accès aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) pour tous ;
3. Permettre à chaque enfant de s'épanouir et de s'exprimer au sein de l'école mais également dans le cadre d'activités extrascolaires (les Ateliers 4D, le théâtre, ...) ;
4. Renforcer les moyens pédagogiques de nos écoles, notamment, en utilisant et en intégrant les nouvelles technologies (tableaux numériques, cyber classes, etc...) ;
5. Favoriser la pratique du sport à l'école en améliorant les infrastructures sportives ;

6. Promouvoir l'accueil extrascolaire en adaptant les garderies d'enfant et les écoles de devoirs aux besoins des enfants, donner un statut stable aux accueillantes ;
7. Achever les travaux d'extension (Havrenne) et de modernisation de plusieurs implantations (classes, toilettes, espaces de jeux, cours de récréation, ...) ;
8. Accentuer la sécurité aux abords des écoles (passages pour piétons, feux clignotants, etc...) ;
9. Veiller à rendre l'enseignement accessible à toutes les familles en limitant les frais scolaires et en apportant si nécessaire un soutien financier aux familles en difficulté (lors d'organisation d'activités scolaires telles que les classes vertes, les classes de neige, etc...).

IX. ENVIRONNEMENT

Préserver notre environnement : la responsabilité de tous.
Prévention – Répression - Recyclage

Il est de notre responsabilité à tous de préserver la **qualité de notre environnement** qui constitue un atout majeur tant pour notre qualité de vie que pour l'attractivité de notre commune. C'est pourquoi nous souhaitons :

1. **Protéger le patrimoine naturel** par une gestion parcimonieuse du territoire et la lutte contre toutes les nuisances ;
2. Accentuer la lutte contre toutes les formes **d'incivilité** : les dépôts clandestins, les chiens errants, tapages ;
3. Organiser des **opérations villages, quartiers et rivières propres** ;
4. **Accroître les espaces verts communaux** et promouvoir la « création d'espaces verts aux abords des zones d'activités économiques et des zones d'habitat ;
5. **Multiplier les plantations** d'arbres et de haies le long des voiries et propriétés communales ;
6. Equiper les **stations d'épuration** pour l'élimination des phosphates et des nitrates en vue d'améliorer la qualité de l'eau ;
7. Aider à la réalisation **d'épuration individuelle** en accordant des aides communales ;

8. Aider au **développement des énergies renouvelables** ;
9. Concrétiser le Contrat de rivière Lesse et Lhomme ;

En matière de **collecte des déchets ménagers**, nous voulons :

10. Assurer la prévention et **conserver le système des sacs payants** plus pratique que les mini-conteneurs plus coûteux et peu adaptés à la vie en appartement ;
11. **Maintenir les redevances « déchets ménagers » réduites** pour :
 - Les personnes seules ;
 - Les familles comptant un enfant de moins de 2 ans ;
 - Les personnes disposant de faibles revenus (OMNIO) ;
 - Toutes les familles nombreuses et les personnes incontinentes ;
12. Fournir des **sacs poubelles « petit format »**, à un prix adapté, pour ceux qui le souhaitent ;
13. Continuer à fournir des **sacs à décomposition bio** pour les déchets biodégradables et compostables afin de réduire la masse de déchets ménagers ;

En matière d'énergie, dont le coût ne cesse d'augmenter, nous voulons :

14. Encourager toutes les formes de **sensibilisation et de prévention** - à l'école, au travail et dans les associations - afin de corriger les comportements énergivores ;
15. Créer une **cellule de conseil** disponible pour la réduction de la consommation d'énergies.

Notre objectif est de **réduire la facture énergétique** :

- Par la création :
 - d'un relevé des consommations des bâtiments ;
 - d'un service communal d'aide et de diagnostic énergétique comme le fait déjà le CPAS pour les familles en difficultés.
- Ensuite rechercher de sources alternatives de chauffage :
 - ❖ Chaudières au bois, Biomasse, panneaux solaires ;
 - ❖ Remplacement systématique des vieilles chaudières ;

- ❖ Conclusion de marchés de fourniture électricité – gaz – mazout ;
- ❖ Recherche de sites hydroélectriques.

X. URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Embellir l'entité – Structurer son espace – Accueillir les jeunes ménages - Attirer les investisseurs

1. **Priorité majeure : rénover le centre-ville** afin de le rendre attrayant pour tous : familles, commerçants, touristes. Pour ce faire, il est urgent que la Wallonie (SPW) assume ses responsabilités et prenne sa part - importante – dans l'aménagement du centre, notamment en ce qui concerne les routes nationales pour les rendre plus conviviales, plus accueillantes (voiries, trottoirs, stationnement, espaces verts, fontaines,...) en se basant sur les plans prêts depuis 1996 ;
2. Poursuivre **l'aménagement des cœurs de village et des quartiers** pour renforcer l'image verte et conviviale ;
3. **Mettre en valeur les espaces publics** tels que places, squares, parterres, bords de rivières, jets d'eau, sculptures, etc. ;
4. Renforcer l'image du **centre ancien protégé** de Rochefort et du **centre d'intérêt culturel historique** de Han-sur-Lesse ;
5. Mener à bien et à terme l'opération de **rénovation urbaine de Jemelle** qui s'étalera encore sur près de 10 ans ;
6. Poursuivre la politique de **lotissements communaux** bien répartis sur l'ensemble de territoire afin de permettre aux **jeunes ménages** de rester habiter dans l'entité ;
7. Veiller à la **qualité architecturale** des projets commerciaux et immobiliers ;
8. Lutter contre les **propriétaires négligents** en les forçant à entretenir ou à céder leurs biens laissés à l'abandon ;
9. Poursuivre la régularisation et/ou la réparation des **infractions urbanistiques** ;
10. Participer activement au contrat de gestion des différents sites reconnus **NATURA 2000** (46 % du territoire communal !) et assurer l'aide et le conseil tant aux services de la Région qu'aux propriétaires et occupants.

XI. LOGEMENT

Un toit pour tous.

En 6 ans, 500 habitants en plus dans notre Ville, grâce à une politique active du logement (nouveaux lotissements, lutte contre les logements inoccupés, densification de l'habitat)

1. Poursuivre la politique en faveur de **l'accès au logement pour tous** ;
2. Poursuivre l'aménagement de logements publics (167 en 12 ans), logements d'urgence, de transit et d'insertion avec accompagnement social des familles en difficulté ;
3. **Projet pour la création de 2 x 9 logements** pour couples âgés à proximité de la maison de repos ;
4. Aider à la **valorisation de lotissements** et notamment dans les sections de Villers-sur-Lesse, Han-sur-Lesse, Montgauthier, Ave-et-Auffe, Lavaux-Sainte-Anne, Rochefort, Eprave et Jemelle ;
5. **Favoriser** la rénovation des logements insalubres et les conventions avec les Agences Immobilières Sociales (AIS) ;
6. Offrir des **aides techniques et logistiques** au montage des dossiers de logement (Familles nombreuses, primes à la réhabilitation et à la rénovation) ;
7. **Inform**er la population des primes et incitants de toutes sortes pour rénover et améliorer leur immeuble (prime à la réhabilitation, à la restructuration, prêts à taux 0 pour les travaux économiseur d'énergie) ;
8. **Rénovation urbaine à Jemelle** : Démolition prochaine des anciennes maisons et garages de l'îlot des ateliers contre le parking SNCB et construction d'un premier ensemble de 16 logements moyens, rue Péterson ;
9. **Inciter** les propriétaires **de logements inoccupés** à les rénover et à les affecter au logement ou à d'autres activités ;
10. **Expropriation forcée** des chancre et bâtiments à l'abandon (procédure juridique longue).

XII. SPORTS – LOISIRS

Encourager, favoriser la pratique des sports et des loisirs partout dans l'entité pour tous.

1. Les jeunes et les enfants sont au cœur de nos préoccupations : un esprit vigoureux dans un corps sain ;
2. **Encourager et favoriser** la pratique des sports ;
3. Equilibrer les aides communales entre les différentes sections et les différents sports notamment en fonction du nombre de membres ;
4. Mettre à la disposition des associations locales les infrastructures sportives et scolaires en dehors des jours de scolarité ;
5. Maintenir en bon état les circuits protégés pour la marche, la promenade, le vélo et l'équitation ;
6. Répondre aux préoccupations des sociétés de pêche en terme de qualité des berges et de l'eau ;
7. Dans le respect des décrets sur la protection de la nature, trouver des aires adéquates pour la pratique des différents sports : équitation, VTT, Parcours VITA, etc ;
8. Envisager de couvrir la piscine du Parc des Roches (convaincre l'urbanisme de cette nécessité) ;
9. Au travers du Moniteur Sports, coordonner encore plus les groupements sportifs et organiser des stages sportifs et soutien à la création d'un centre communal sportif ;
10. Mettre en œuvre un projet d'agrandissement du hall Multisports avec la préoccupation que chaque discipline sportive puisse trouver l'espace nécessaire au bon déroulement de toute activité et pouvoir planifier pour chacun le temps suffisant à la pratique de son sport favori ;
11. Créer un terrain synthétique pour la pratique du football pour tous les clubs de l'entité ;
12. Revoir l'ensemble des infrastructures mises à disposition du sport ;
13. entretenir les espaces sport de rue pour les rendre plus accueillants ;
14. Main d'œuvre au service des clubs sportifs.

XIII. TOURISME – ANIMATION

Renforcer le pôle touristique - Coordonner les animations.

1. Créer et organiser selon la volonté de l'Office Royal du Tourisme de Han et le Syndicat d'Initiative de Rochefort **un seul organisme** avec l'ensemble des compétences et des tâches ;
2. Renforcer les **synergies entre les opérateurs touristiques** (Maison du Tourisme –Syndicat d'Initiative – Office Royal du tourisme – Horeca – Sites – Gîtes) ;
3. **Initier et développer** un projet touristique axé sur les richesses naturelles visitables en toutes saisons ;
4. Mettre en place une **signalisation touristique cohérente et de qualité** ainsi qu'une signalisation adéquate des zones de stationnement payantes et gratuites ;
5. **Aménager les entrées de la ville et des villages** (aménagement des ronds points, fleurissement de la Ville, etc...) ;
6. **Accroître** la capacité d'hébergement et soutenir l'investissement et la **diversification de l'accueil touristique** (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels de diverses catégories, etc...) ;
7. **Préserver le calme** des villages et de Rochefort afin de protéger la qualité de vie des habitants, source d'un attrait important pour les gîtes et les hôtels ;
8. Moderniser les campings notamment de Jemelle et de Han-sur-Lesse (LE PIROT) ;
9. Développer une participation accrue dans les actions touristiques menées par le **Pays de Famenne** ;
10. Désigner un **coordinateur technique communal** pour aider les comités organisateurs d'animations ;
11. **Accroître l'attrait touristique de l'entité** en aidant à la création et à la promotion de toute activité ou initiative susceptible de favoriser cet attrait ;
12. Organiser des **manifestations populaires** (marchés de Noël, brocantes, etc.) et créer des animations hebdomadaires en période estivale (Les Sérénades, Marchés nocturnes à Han-sur-Lesse, etc...) pour prolonger les séjours des touristes ;
13. Développer une promotion touristique **multilingue** (français, Néerlandais, Anglais) avec les nouvelles technologies (Site Internet multilingue, Internet, iPad, Audioguide, ...).
14. Collaborer étroitement avec le Gal Romana pour la :

- Création d'un **Road Book** des balades de découverte de notre région ;
 - Rédaction d'un **répertoire des producteurs locaux de qualité** ;
 - Signalisation complète et mise en place d'un Ravel rejoignant Marche, Durbuy et Nassogne (2^{ème} phase) ;
15. Mettre en place le **Plan Qualité Ville** afin d'associer le tourisme et le commerce local et développer les complémentarités ;
16. **Fleurir** les bâtiments, les ponts, les façades et les espaces publics tant dans les villages qu'à Rochefort ; éclairage adéquat en vue de mettre en valeur le patrimoine ;
17. Rechercher d'une **intégration douce du tourisme** dans l'environnement global basé sur la mise en valeur des richesses naturelles, géographiques, historiques et architecturales de l'entité ;
18. Accueillir les **camps de jeunes** en veillant au respect de la quiétude et de la nature avec désignation de deux étudiants (Mr Scout) pour liaison entre les mouvements de jeunesse et les riverains, la population locale.

XIV. CULTURE

Faciliter l'accès à la culture pour tous.

1. Soutenir l'action culturelle du Centre Culturel des Roches à l'éveil à la culture pour toutes les générations ;
2. Soutenir les ASBL telles que les Ateliers 4D, le Petit Théâtre de la Grande Vie, les chorales, artistes, peintres, sculpteurs, ...
2. Poursuivre la synergie entre les différents acteurs culturels (la bibliothèque, le Petit Théâtre de la Grande Vie, les centres culturels voisins, les maisons des jeunes, etc...) ;
3. Solliciter la reconnaissance de la bibliothèque en catégorie supérieure et valoriser des actions des différents centres et musées tels que le Centre du Rail à Jemelle, le Musée de la Vie paysanne à Han-sur-Lesse, etc. ;
4. **Faciliter l'accès à la culture pour tous** notamment en mettant des infrastructures au service des jeunes créateurs ;
5. **Promouvoir** la création artistique et les artistes locaux en collaboration avec les associations locales telles que la galerie Esquisses, les écoles de peinture de Rochefort, les troupes théâtrales, les maisons des jeunes et comités de jeunesse ;

6. Contribuer à la mise en place d'évènements culturels de qualité mais aussi de culture populaire tels les Pavés du Rire ;
7. Soutenir le **Festival International du Rire** dans ses différentes démarches pour la reconnaissance par la Communauté, la Région et l'Etat fédéral, celui-ci étant devenu un évènement reconnu par l'ensemble des pays francophones ;
8. Coordonner les agendas culturels des différents centres culturels voisins (Marche, Rochefort, ...) ;
9. **Collaborer** avec la Médiathèque, le Bibliobus, le Muséobus ;
10. Mettre en valeur le **patrimoine culturel**, historique et archéologique ;
11. Aider les associations villageoises (théâtre wallon, la Face B, le Petit Théâtre de la Grande Vie, les trois maisons des jeunes, etc...) ;
12. **Promouvoir les artistes locaux** notamment via des commandes dans le cadre de différentes initiatives communales (aménagement des ronds-points, aires de convivialité, etc ...) ;
13. **Développer** l'artisanat d'art ;
14. Soutenir et renforcer le **Cercle Culturel Historique** garant de notre histoire, outil précieux au service de Rochefort, de ses habitants et de ses villages.

XV. SOCIAL - QUALITE DE VIE

La qualité de vie pour tous, quels que soient l'âge, la profession, le lieu de résidence et les revenus.

1. **Développer et renouveler le Plan de Cohésion Sociale** avec : formation, aide au choix professionnel, soutien aux familles en difficulté, etc. ;
2. Encourager les groupements et associations qui œuvrent pour **rompre le cercle de la détresse et de l'isolement** ;
3. **Insérer les** jeunes en décrochage dans le monde du travail avec :
 - **Mise en stage** au sein des entreprises d'économie sociale créées par le CPAS ;
 - **Mise à l'emploi** auprès d'entreprises privées ou de services publics ;
4. **Le CPAS** a connu au cours de ces 6 dernières années une modernisation sans précédent :

- Nouveaux locaux, nouveaux services, nouveau matériel pour les repas à domicile, pour l'équipe d'entretien et une nouvelle approche en matière de prévention des situations d'urgences ;
5. Organiser et consolider les partenariats CPAS-Ville-Organismes sociaux – Associations ;
 6. Créer les **mérites de l'action sociale et associative** individuelle et d'une association à l'image des mérites sportifs.

[XV. a : Enfance : la découverte, l'émerveillement, l'épanouissement.](#)

1. **Favoriser l'épanouissement** des familles et des enfants (**adaptation constante aux besoins** des crèches, gardiennes encadrées, garderies scolaires, gardes à domicile, écoles des devoirs, accueil extrascolaire, plaines de jeux, stages sportifs, Ile aux familles, ...) ;
2. **Durant les vacances scolaires**, créer des plaines de vacances adaptées pour les **enfants de 3 à 5 ans** avec animation comme les activités extrascolaires ;
3. Créer un service de garde encadré pour soulager les familles avec enfants handicapés ;
4. Elargir les **plaines de vacances** à de nouvelles activités : informatique, théâtre, cirque, ... ;
5. Sensibiliser les enfants aux **repas équilibrés** via les petits déjeuners malins, et au respect de l'environnement, apprentissage encadré du vélo dans la circulation, etc... ;
6. **Aider l'enfant à** découvrir la vie professionnelle avec « Place aux Enfants ».

[XV. b : Jeunesse :](#)

1. Aménager les espaces publics de rencontre pour les enfants et les jeunes (petites infrastructures sociales de quartier, salles de village, petites infrastructures sportives de quartier, plaines de jeux, aires de rencontre, etc.) Il reste 3 petites infrastructures sportives à aménager (Wavreille, Lavaux-Sainte-Anne, Jemelle Parc Kéog) ;
2. Mettre sur pied une **commission communale de la Jeunesse** avec des Jeunes représentant les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse, les comités de jeunesse, les associations, ...
3. **Continuer à aménager les espaces publics de rencontre pour les jeunes** (salles de village, petites infrastructures, plaines de jeux, aires

rencontre, etc.). Il reste 1 salle de village à réhabiliter et dont l'étude est en cours (Villers-sur-Lesse) Han-sur-Lesse vient d'être réalisée, Lessive va débiter très prochainement ;

4. **Installer** 4 infrastructures sportives de quartier supplémentaires, véritables (terrains de relations sociales, de rencontres et d'activités physiques (Wavreille, Rochefort Parc des Roches, Laloux et Han-sur-Lesse) ;
5. **Aider** les **mouvements de jeunesse** dans leurs actions ;
6. **Aider** matériellement l'organisation des camps d'été ;
7. Renforcer les **centres de jeunes** agréés et soutenir les associations de jeunesse des villages ;
8. Aider financièrement et techniquement les partenaires « **Jeunesse** » : **les Centres des Jeunes, Gamedella, La Farandole, les écoles de devoirs et les Ateliers 4D ...**
9. Aider l'organisation **des plaines de jeux** lors des grandes vacances ;
10. **Parrainer** les projets conduits par les jeunes (concerts, prévention de la violence, piste de skate....) ;
11. Fournir des « **JOBS étudiants** » : engagement de 120 jeunes pour un travail à la Commune durant les grandes vacances (juillet/août) ;
12. **Poursuivre** l'opération « Eté Solidaire » subsidiée par la Région wallonne.

[XV. c : Aînés : Des jours paisibles ...](#)

La Résidence Préhyr

Pour notre Maison de Repos, Résidence PREHYR, nul ne peut ignorer que le lancement de cet important projet en avril 2008 a connu une période très difficile semée d'embûches. 2012 s'est inscrite dans la mise en place sur le terrain d'une restructuration financière et administrative ainsi qu'une optimisation des besoins en termes de personnel nécessaire à garantir l'avenir de cet outil indispensable pour nos seniors. La capitalisation de 4.000.000 d'€ votée conjointement par la Ville et le CPAS apporte un ballon d'oxygène qui permet à l'institution de se tourner maintenant vers des jours meilleurs.

Certes, cette capitalisation aura encore des effets non négligeables financièrement sur les budgets futurs communaux et de CPAS mais l'utilité d'un tel investissement au niveau d'un souci de bien-être envers nos aînés n'est plus à démontrer et une politique de l'emploi pour un certain nombre d'habitants de Rochefort et de la région (+ de 70 emplois).

1. Bien organiser son fonctionnement au service des aînés (centre de jour, lits MRS, ...);
 - a. Accroître le nombre de lits de court séjour **pour accueillir** les personnes sortant de l'hôpital avant leur retour à la maison ;
 - b. **Aménager un espace** pour les personnes désorientées ;
 - c. Inciter des **bénévoles** à l'accompagnement des résidents ;
 - d. **Construire des appartements** pour couples selon le principe du village Seniors et d'une résidence service à proximité de la Maison de Repos (début des travaux printemps 2013) ;
2. **Renforcer** les actions d'**aide au maintien à domicile** des personnes seules ou en difficultés, aides diverses, repas à domicile, ...
3. Soutenir les services **d'aide-familiales et des soins de santé à domicile** avec accroissement des subsides communaux, facilités de stationnement.

Devoir de mémoire

1. **Assurer la reconnaissance** des sacrifices des Anciens Combattants par les jeunes générations par le biais du civisme et de l'engagement citoyen ;
2. **Mise à l'Honneur** des Anciens Combattants par la présence des porte-drapeaux bénévoles lors des enterrements ;
3. Organisation des **cérémonies Patriotiques** et civiques ,fête Nationale, Relais Sacré, Fête de l'Armistice, Commémoration du décès du Roi Albert 1^{er}, cérémonie d'hommage au Lieutenant Thierry LOTIN et ses compagnons d'armes tués à Kigali le 07 avril 1994, fêtes de la libération des camps de 1940-45 ;
4. Soutien aux écoles de l'entité lors de la mise en place d'un **projet civique** et tourné sur le Devoir de Mémoire par des jeunes ;
5. Soutien à l'Asbl « **Association du Souvenir du Grand Rochefort et Alentours** », ainsi qu'à l'**ASACH de Han-sur-Lesse** ;

Services aux Aînés

1. **Assurer les permanences** pension/salariés, indépendants, fonctionnaires ;
2. Créer le Comité de la Qualité de Vie avec un accent particulier vers les personnes seules, isolées et âgées ;
3. Perpétuer les festivités à l'occasion des jubilaires, nonagénaires et célébration des centenaires ;
4. Soutenir la Commission Communale des Aînés (lieu d'échange et d'avis sur l'action communale) pour les excursions, repas des 3x20, voyages à l'étranger, ...)

5. Créer un service de déplacement à la demande par minibus sur les 6 communes du Pays de Famenne ;
6. Soutenir et aider les programmes intergénérationnels tels que Brin de Jasette, projet VADA, ...
7. Mise à jour du livret d'informations pour nos aînés

XV. d : Handicapés :

Un égal accès aux services, aux emplois, aux lieux

1. **Soutenir** les actions proposées par la Commission de la Personne Handicapée ;
2. **Assurer les permanences** pour l'assistance administrative pour les personnes handicapées ;
3. Aménager des **parkings réservés** (déjà 24 existants) ;
4. **Intégrer** les difficultés de déplacement des personnes à mobilité réduite dès la conception d'un projet de bâtiments et de voirie (passage-piétons, nouveaux trottoirs ;
5. **Continuer à favoriser l'accès à l'emploi.** Avec 7,5 % d'emplois occupés par des handicapés, Rochefort, classée par l'AWIPH, 11^{ème} commune sur 262 en fonction de la politique suivie dans ce domaine ;
6. **Démarches** auprès des **employeurs** privés pour soutenir le recrutement des personnes handicapées.

XV. e : Etre une commune santé, c'est :

1. Informer les citoyens sur les moyens de **protéger leur santé** : activités sportives, séances d'information sur la prévention (diabète, cholestérol, alcool, drogues ;
2. **Lutter contre les assuétudes** (drogue, alcool) avec un accompagnement personnalisé ;
3. Réaliser **des activités santé** en collaboration avec des associations telles qu'Accueil Famenne, le Plan de Cohésion Sociale, Province,

XV. f : Action sociale – Missions confiées au CPAS:

1. Renforcer les actions du service de **médiation de dettes**, de guidance budgétaire et guidance aux personnes surendettées ;
2. Poursuivre le service **d'accompagnement professionnel** pour l'intégration des personnes en difficulté ;
3. Poursuivre **l'école des consommateurs** et le système de **règlement collectif des dettes et guidance éducative** ;
4. **Activer** toutes les formes d'aides sociales : aide familiale, gestion du **fonds mazout**, aide aux familles, collaboration avec le service d'aide à la jeunesse ;
5. **Apporter le soutien psychologique**, social, pour les familles éprouvées par différentes situations socialement pénibles ;

6. Promouvoir l'**espace d'accueil** pour les jeunes mamans avec enfants de 0 à 3 ans. Cet espace est dédié à toutes les personnes qui souhaitent s'y présenter (**L'Île aux enfants**) en partenariat CPAS – ONE – Centre de santé mental ;
7. Organiser chaque année la « **Quinzaine de l'Égalité des Chances** » (25 partenaires).

XVI. MONDE ASSOCIATIF

1. Soutien communal aux services existants ;
2. Création de 3 entreprises d'économie sociale : entretien – amélioration énergétique des bâtiments – accompagnement des personnes seules ;
3. Aider les associations sportives, caritatives et de loisirs (aide technique et financière) ;
4. Développer le Plan de Prévention et de Proximité avec : formation, aide au choix professionnel, soutien aux familles en difficulté, etc. ;
5. Encourager les groupements et associations qui œuvrent pour rompre le cercle de la détresse et de l'isolement ;
6. Priorité à l'emploi par la réinsertion des usagers ;
7. Priorité à la prévention en matière d'endettement particulièrement chez les jeunes ;
8. Synergie entre le CPAS et la Ville notamment pour la gestion de la maison de repos.

XVII. AGRICULTURE – FORÊT

Aidons l'agriculteur à produire notre alimentation et à façonner l'espace

1. Evaluer les critères d'attribution des terrains agricoles (récolte de foin) ;
2. Protéger les zones agricoles constituées en ensembles homogènes ;
3. Rechercher toutes les possibilités d'une agriculture prospère dans une région telle que la Famenne ;
4. Renforcer l'aide aux services de remplacement agricole ;

5. Assurer l'entretien des fossés et des voiries agricoles ;
6. Aider les exploitants en contribuant aux mesures de protection et au maintien de la biodiversité ;
7. Garantir à long terme la gestion de la flore, de la faune ;
8. Assurer une gestion harmonieuse forestière et un équilibre compatible entre la densité du gibier et la qualité forestière ;
9. Choix de plantation d'arbres feuillus sur le domaine communal.

XVIII. Synergie : Faire plus et mieux ensemble.

- Développer les synergies entre les communes du Pays de Famenne (Durbuy – Hotton – Marche-en-Famenne – Nassogne – Somme-Leuze) : porter ensemble des projets tels que :
 - L'achat d'énergie,
 - L'information de promotion touristique,
 - La collaboration des centres culturels,
 - Le soutien aux producteurs locaux,
 - L'entretien de l'espace public,
- Mobilité : développement du Ravel, transport à la demande, taxi social, signalisation des promenades, accessibilité des personnes handicapées,...
- Renforcer la mise en commun d'infrastructures sportives et culturelles, programmation culturelle ;
- Constituer des services communs avec le CPAS (achats, assurances, énergie pour bénéficier d'économie d'échelle) ;
- Prêts à taux 0 pour l'amélioration énergétique des bâtiments ;
- Soutenir les producteurs locaux en créant une coopérative de promotion et de commercialisation des produits du terroir... ;
- Créer un service de déplacement à la demande pour personnes âgées, handicapées, isolées ou sans véhicule à l'échelle du Pays de Famenne.

XIX. Solidarité Nord/Sud

- Soutenir les projets portés par le Centre des Jeunes et des associations ou des bénévoles au profit des pays d'Afrique (partenariat avec Morges et Vertou pour la construction d'un dispensaire, d'une école et d'une maternité, d'un forage de puits, ... au Burkina Faso) ;
- Donner des conseils technico-sanitaires **à un village du BURKINA-FASO** ;
- **Soutenir des contacts** entre des écoles de Rochefort et des écoles de l'hémisphère sud.

Ces propositions et ces intentions :

- Sont la synthèse des demandes qui nous ont été formulées et auxquelles nous souhaitons répondre au cours de la prochaine législature ;
- Sont les réponses qui s'inscrivent dans le futur comme la protection de l'environnement, l'emploi, l'énergie, le logement, la qualité de vie, l'enseignement, la jeunesse, l'action et l'aide sociales, la sécurité ;

CONCLUSION

En conclusion, audace, dynamisme, solidarité ont été les maîtres mots de la précédente législature pour nous guider constamment.

Une multitude d'actions ont été menées de la plus petite à la plus grande : depuis le soutien à la petite entreprise où le seul travailleur est le patron jusqu'à l'acquisition du vaste ensemble immobilier à la gare de Jemelle, depuis l'aide individuelle jusqu'à l'initiation du projet de Rénovation Urbaine à Jemelle, depuis le soutien à un comité local jusqu'à l'accueil de grands événements culturels, depuis le brossage des rues jusqu'à la modernisation complète d'un quartier.

Le monde dans lequel nous vivons est extrêmement complexe ; les questions qui interpellent chaque jour tous les citoyens sont nombreuses. La Ville assure des services publics de proximité, répond à la réalité du quotidien et tente de rencontrer les très nombreuses préoccupations des citoyens.

La tâche est immense, les demandes sont multiples et les moyens communaux limités.

Des priorités doivent être dégagées qui dépendent souvent des accents imposés par d'autres niveaux de pouvoir, désireux d'apporter leur soutien à des actions locales mais soucieux d'orienter eux-mêmes les choix.

Nous voulons rendre le maximum des choses possibles tout en restant prudents dans la gestion financière. L'utilisation parcimonieuse des moyens constitue le frein majeur à toutes les initiatives que nous voudrions initier pour poursuivre ou renforcer.

Ce frein bride également le soutien que nous voudrions accorder au monde associatif dans quelques domaines que ce soient.

Tous les niveaux de pouvoir qui nous aident, qui nous contrôlent, qui nous observent, qui nous demandent de concrétiser leurs projets sur le terrain parce que nous sommes un pouvoir de proximité proche nous étouffent. Ils sont atteints d'une grande frénésie à créer de nouvelles dispositions et de nouveaux dispositifs réglementaires. Ils sont atteints d'inflation administrative, ils nous écrasent sous le poids de leur réglementation.

Rien ne nous est épargné et la simple évocation dans la bouche des décideurs de la simplification administrative nous laisse craindre le pire, la simplification se résumant généralement à un transfert des charges vers les communes.

Des exemples récents en décourageraient plus d'un. Concrètement, nous ne mesurons pas cette simplification, bien loin de là.

Cette complexité exige de nos agents communaux une formation permanente, une remise en cause constante des modes de fonctionnement et parfois une remise en cause complète de l'organisation des services.

Nous devons assurer le développement durable de notre territoire en établissant le juste équilibre entre les 3 composantes sous-jacentes : économie – social – environnement, faisant barrage à ceux qui voudraient transformer notre espace en réserve d'indiens autant qu'à ceux qui ont peu de respect de la nature dans laquelle ils vivent.

Notre détermination, notre optimisme, notre volonté d'aller de l'avant nous aident à balayer tous ces obstacles et à piocher ardemment pour tracer un large sillon dans lequel nous voulons inscrire la Ville de Rochefort.

Nous savons qu'au-delà de nos diversités, nous sommes tous disponibles pour façonner ensemble les voies du développement de notre Ville, de nos villages de nos quartiers dans le souci de servir avant tout l'intérêt général.

Je réaffirme à tous notre volonté d'œuvrer à la gestion de notre Commune dans un esprit de dynamisme, dans un esprit de solidarité et de développement, dans la dignité et le respect de chacun de nos citoyens.

Je souhaite que les années que nous allons vivre soient imprégnées de paix, de tolérance, de dignité, d'ouverture et de bon sens.

François BELLOT,
Sénateur-Bourgmestre.